

INPI



Vers l'international

Brevets, marques, dessins et modèles : les titres de propriété industrielle donnent aux entreprises les moyens de conquérir les marchés.

Les dépôts nationaux des titres constituent la 1ère étape de protection des créations avant leur extension à l'international si les marchés le justifient.

L'INPI est fortement impliqué dans l'élaboration du droit de la propriété industrielle et représente la France dans les instances communautaires et internationales compétentes. Il encourage le développement de la propriété industrielle dans le monde et facilite les échanges économiques à travers divers programmes de coopération. La contrefaçon ne cesse de croître. Elle génère une production de masse qui n'épargne plus aucun secteur économique et qui menace directement la santé et la sécurité des consommateurs. Compte tenu de ces enjeux, la lutte anti-contrefaçon est une priorité pour l'INPI.

L'organisme

Description :

Dans un contexte de concurrence croissante, la propriété industrielle revêt une dimension stratégique pour les entreprises, quelle que soit leur taille. En déposant des titres de propriété industrielle, elles valorisent leur savoir-faire et stimulent la créativité et l'innovation.

L'INPI, acteur local :

- accueille, accompagne et informe les innovateurs ;
- propose des sensibilisations, des formations à la propriété industrielle et des prédiagnostics PI ;
- délivre les titres de propriété industrielle nationaux : brevets, marques, dessins et modèles.

Fort de sa mission de soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises, l'INPI, établissement public sous la tutelle du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, aide les entreprises innovantes et les centres de recherche à valoriser et à protéger leurs créations. Il les accueille, les informe et les assiste tout au long de leurs démarches dans ce domaine. A ce titre l'INPI propose aux PME innovantes un prédiagnostic de propriété industrielle gratuit et confidentiel permettant aux chefs d'entreprises de décider d'une politique de protection adaptée à leur développement. L'INPI met à la disposition des innovateurs une documentation juridique et technique complète grâce à des bases de données gratuites concernant les brevets, les marques et les modèles facilement consultables.

Qui contacter ?

Adresse : 15 rue des Minimes - CS 50001 - 92677 COURBEVOIE Cedex

Téléphone : 0 820 210 211 (0,10 € TTC/mn) + prix appel

Mél. : contact@inpi.fr

Accueil du public : Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9 h à 17 h Promotion de la PI : Jean-Philippe MULLER - iledefrance@inpi.fr

Site internet :

www.inpi.fr

Source URL: <http://iledefrance-international.fr/?q=partenaires/inpi>